

## **L'ASSOCIATION SAINT - GILLES**

### **Son historique**

#### **8 Janvier 1943**

Création de la société civile immobilière Saint - Joseph.  
Son but est d'assurer la gestion du patrimoine immobilier de la paroisse, de la mise à disposition de locaux à des organismes à but charitable, éducatif, social et culturel.

#### **29 Janvier 1971**

Transformation de la SCI St - Joseph en Association Saint - Joseph régie par la loi 1901.

Son activité consiste à gérer les immeubles et à mettre ceux-ci à la disposition de la paroisse catholique d'Avrillé et des organismes qui en dépendent.

#### **21 Mai 2008**

Changement de dénomination de l'Association St Joseph en Association St – Gilles.  
Cette association à toujours le même esprit et le même but.

Elle signe les conventions entre la mairie et la paroisse pour la salle Victor Hugo et pour les bâtiments préfabriqués du Chêne Fournier qui sont mis à la disposition des scouts et guides de France. Exceptionnellement, en octobre 2008, l'Association Saint-Gilles participe aux Puces Avrillaises.

Depuis 2008, l'Association St Gilles, gérée par les membres du CEP (Conseil Economique Paroissial) a ralenti ses activités.

#### **2012-2013:**

En septembre 2012, les membres du CEP réfléchissent à l'avenir de cette association. Une information est donnée et un premier appel est lancé dans le n° 107 d'Avrillé Liaison.

En juillet 2013, lors de la Nuit des Eglises sur le patrimoine, nouvelle information et nouvel appel. Une personne rejoint le groupe.

**2014** a permis de mettre à jour tout ce qui fait le socle juridique et administratif d'une association :

- 9 janvier : rencontre avec M. Angebault – Juriste et responsable du patrimoine de l'Association Diocésaine.
- 23 janvier : rencontre avec M. Traineau de l'assurance MMA – Assureur du diocèse.
- 27 janvier : rencontre avec Noël Fraboulet pour apporter des éléments de clarification sur la période de la construction de l'Eglise et l'utilisation des salles.
- 6 février : rencontre avec Odile Boussein – responsable du service diocésain Jeunes.
- le 19 juin : Assemblée Générale de l'association avec de nouvelles adhésions et l'ébauche du projet de l'association.

## **Son projet**

Pour élaborer son projet, l'Association s'est appuyée sur les objectifs définis lors de sa fondation et sur la Charte synodale 2007/2017, tout particulièrement le chapitre :

*Servir les hommes – Aimer et s'entraider :*

- Promouvoir les droits humains ; former des personnes en ce sens. Leur confier des responsabilités si elles le souhaitent.
- Porter attention aux personnes handicapées.
- Associer à la rédaction et l'élaboration du projet ceux qui vivent des conditions de fragilités.

Par ailleurs, les membres de l'association s'appuient sur la conviction que l'être humain s'humanise d'une part si ses besoins vitaux sont satisfaits et d'autre part s'il a accès à des activités qui lui permettent de découvrir son environnement, de développer son imaginaire, sa créativité et surtout de partager ses goûts avec d'autres.

Il s'en dégage deux grandes orientations :

### **- Axe social :**

L'Association sera particulièrement attentive aux personnes qui vivent des fragilités. Pour cela, l'Association s'appuiera sur des personnes ou groupes de personnes qui, de par leurs relations professionnelles – familiales – de voisinage – d'engagement dans la vie associative ou dans la vie de la cité sont en relation avec des personnes, des familles qui rencontrent des difficultés :

- de santé
- de logement
- de ruptures familiales
- d'isolement
- de rupture avec les institutions considérées très souvent comme distantes et éloignées des problématiques rencontrées au quotidien.

Il s'agit, avant tout, d'instaurer une relation de confiance, de respect, de considération et permettre aux personnes de retrouver confiance et dignité.

### **- Axe culturel :**

L'Association sera attentive à donner à chacun la possibilité de faire grandir toutes les dimensions de la personne.

Pour ce faire, elle développera des propositions de proximité permettant d'intéresser les habitants de la commune au patrimoine local.

Elle proposera des animations de rue visant à apporter au plus près des habitants des pratiques culturelles telles que le plaisir de lire, d'écrire, l'expression plastique ou théâtrale.

Elle sera à l'initiative, fera le lien ou organisera des soirées thématiques sur la santé, la lecture, le cinéma, la musique, etc.

L'association s'attachera à mettre en cohésion l'offre des structures existantes et les besoins des personnes.